

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
COMMUNE DE TANCONVILLE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 juillet 2011

LOI SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la fusion des Communautés de Communes de Cirey sur Vezouze et Badonviller avec un point restrictif au sujet de l'éventuelle future déchetterie de Badonviller.

EMPLOYE MUNICIPAL SERVICE ENTRETIEN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de maintenir l'emploi d'employé communal service entretien d'une durée hebdomadaire de 2 heures

TAXE JARDIN DU SOUVENIR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la taxe du jardin du souvenir à 100 euros.